



**PASSEPORT MONTAGNE**  
ANCEF

# Quels sont les atouts du Passeport Montagne ?

- **Couverture des frais de recherche, de secours et de rapatriement** qui peuvent survenir après un accident.
- Couverture lors de la pratique d'une **multitude d'activités de plein air**.
- Couverture **multi-saisons** (activités nordiques, activités aquatiques et activités estivales).
- Couverture des **zones éloignées, en hors-piste et sur le domaine skiable**.
- Couverture dans le **monde entier** (Résidents français).
- Des centaines de **milliers d'assurés depuis plus de 30 ans**.
- Couverture lors de **séjours collectifs & en pratique individuelle**.



# Pour quelles activités ?

**Presque toutes les activités de plein-air  
sont couvertes dont :**



Ski de fond / Ski alpin (y compris hors piste) / Ski de randonnée nordique ou alpine / Snowboard / Télémarch / Raquettes à neige / Biathlon / Chiens de traîneaux / Fatbike...



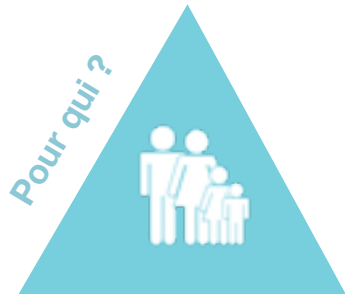
Randonnée pédestre / Trail (y compris en compétition) / Vélo / VTT / Escalade / Via Ferrata / Planche à voile / Paddle / Surf / Sports en eaux vives...



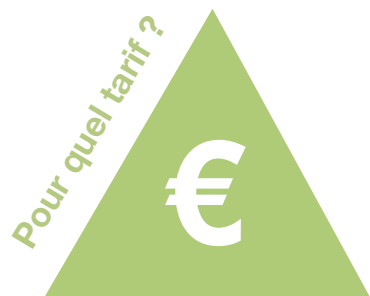
**Quelques rares exclusions:**

Activités aériennes et mécaniques / Voile (pour les embarcations de plus de 5 m) / Bateaux à moteur / Saut au tremplin et saut à l'élastique / Bobsleigh / Chasse / Skeleton / Plongée sous marine à plus de 5 m / Hockey sur glace / Snow kite et kite surf / Utilisation d'armes à feu (sauf biathlon avec carabine à air comprimé) / Pratiques nécessitant une licence pour l'inscription aux épreuves d'une fédération / Pratiques exercées à titre professionnel

# Pour qui et à quel prix ?



- **Les résidents français** sont couverts en France, et dans le monde entier pour des séjours temporaires ne dépassant pas un an
- **Les résidents étrangers** sont couverts en France uniquement, dans le cadre d'un séjour temporaire.



- CARTE PASSEPORT MONTAGNE **ADULTE** : 19,50 €
- CARTE PASSEPORT MONTAGNE **FAMILLE** : 39 €
- CARTE PASSEPORT MONTAGNE **JEUNE (-16 ans au jour de souscription)** : 11 €
- **Option complémentaire**: 10,50 €
- **CARTE JOURNALIERE** de base: 2,80 € / **CARTE JOURNALIERE (base + complémentaire)** : 4,50 €



- Le Passeport Montagne couvre les activités de plein-air **sans notion d'altitude** (Hors pays en guerre ou définis comme dangereux par le gouvernement français)



## Mois de souscription

Novembre / Décembre / Janvier  
Fevrier / Mars / Avril

Mai / Juin / Juillet / Aout  
Septembre / Octobre



## Validité

Jusqu'au 31 Octobre 2021

Jusqu'au 30 Avril 2022

# Les garanties

## Pour la carte de base

- Remboursement des frais de recherche, de secours, d'évacuation, de premier transport et de rapatriement (**ce n'est pas un service d'assistance rapatriement**);
- Remboursement du forfait des remontées mécaniques ou d'accès aux pistes / Cours (de ski et autres) / Location de matériel nécessaire à l'activité (**hors séjour tout compris**);
- Remboursement des dommages corporels et immatériels (**responsabilité civile**);
- Recours et défense pénale pour les dommages consécutifs à l'accident (**protection juridique**).

## Pour l'option complémentaire

### CARTE DE BASE

+

- Remboursement des frais de soins après participation, des régimes maladie (**Sécurité sociale**) et de prévoyance complémentaire (**mutuelle**) de l'assuré, dans la limite de 3000€;
- Remboursement des frais de bris de lunettes et bris de dents

# Questions / Réponses

**Qu'est ce que m'apporte le Passeport Montagne par rapport à mes autres assurances (habitation, carte de crédit) ?**

Les couvertures responsabilité civile ne couvrent pas les frais de recherche et secours.

Pour les assurances comprises dans les produits bancaires, la prestation doit être achetée avec la dite carte et couvre la plupart du temps uniquement le détenteur de la carte ! D'autre part elles ne couvrent généralement pas le hors-piste.

**Le secours en montagne n'est il pas toujours gratuit ?**

Non, La Loi Montagne de 1985 autorise les communes à facturer les secours. Entre 350 et 700 € la descente en barquette, selon la zone de secours. Et pour l'évacuation en hélicoptère entre 1800€ et 3500 €

**Quelles sont les conditions pour souscrire à une carte famille ?**

Une carte famille c'est au minimum 3 personnes : 1 ou 2 adultes conjoints et des enfants de moins de 16 ans au jour de souscription

**Peut-on souscrire l'option complémentaire sans la carte de base ?**

Non.

L'option s'applique par carte. Pour une carte famille, un seul supplément de 10,5€ sera payé dont bénéficieront tous les membres

# Processus informatique pour la création de la carte Passeport Montagne

## ETAPE 6

L'assuré reçoit immédiatement la carte Passeport Montagne sur sa boîte mail (possibilité de l'imprimer depuis l'interface)

## ETAPE 5

Envoi de la carte par le générateur de mail : sélectionner la carte créée ou renouvelée et choisir l'action « envoyer par mail »

## ETAPE 4

Vérification des données et paiement de la carte

## ETAPE 3

Création d'une nouvelle carte pour l'assuré ou Renouvellement

## ETAPE 2

Rentrer les codes d'accès

## ETAPE 1

Ouvrir l'interface internet SOKHAR

# Contact ANCEF

**Isabelle Glénaz**

info@ancef.com

04 76 87 81 47

**Lucas Lévêque**

Lucas.leveque@ancef.com

06 59 98 62 79

10 Avenue Général Champon

38000 Grenoble

[www.passeportmontagne.com](http://www.passeportmontagne.com)

**Agence MMA Valence Grousson**

Assureur de la carte Passeport Montagne

04 75 78 49 97

